

l'année dernière, avaient pour but de fournir de l'emploi, dans la mesure du possible, tant aux sans-travail du pays qu'aux vétérans, et de distribuer une gratification. Nous étions heureux de consacrer à cette fin des sommes que nous trouvions généreuses alors; mais, à mon sens, ayant égard aux sacrifices accomplis par ces hommes, le montant n'était pas trop généreux pour permettre à nos anciens soldats de se réintégrer dans la vie civile. Le gouvernement devrait faire tout ce qu'il peut pour leur permettre de reprendre leur place dans la vie du pays et pour leur éviter les souffrances des miséreux durant l'hiver qui vient. Il faut les réinstaller sur les terres ou les remettre au travail en leur fournissant des tâches qui conviennent à leurs capacités et dans les cas méritoires de véritable besoin il faut venir à leur secours par l'entremise de quelque corps organisé, agence, soit le fonds patriotique ou une commission quelconque. Pour moi nous ne pouvons faire mieux que de légiférer sur pareil programme. Cependant, je regrette de dire que malgré toute ma bonne volonté à l'égard des soldats—et je crois que M. MacNeil témoignera que cette bonne volonté ne faisait pas défaut chez moi—

M. MACNEIL: Certes.

Le TÉMOIN: Je regrette de dire qu'il m'est impossible de conclure que l'octroi d'une si forte somme d'argent à l'heure qu'il est soit à l'avantage du pays, nonobstant notre dette envers les soldats. A coup sûr c'est une tâche peu enviable que de faire opposition à une demande des vétérans, mais on m'a prié de comparaître ici et d'y présenter mes opinions et je crois qu'il est de mon devoir d'exposer la situation telle que je la vois; cependant je suis le dernier à prétendre que mes vues aient quelque autorité; c'est une simple expression d'opinion, donnée avec toute la franchise dont je suis capable.

Le témoin est congédié.